

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROÛT-VERNET

N°80/2026

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

- Présents : 13
- Absents : 0
- Excusés : 2

Nombre de suffrages

Exprimés : 15

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Aurélie MURE,

Etaient absents :

Etaient excusés : Frédérique RONDEPIERRE (pouvoir à Paul-Henri DUBROUILLET), Maguy SOIGNEUX (pouvoir à Alban DESGRAIS)

A été nommé secrétaire de séance : Aurélie MURE

Date de convocation

29/05/2026

Date d'affichage

08/06/2026

OBJET

**Modification Délibération
44/2026 Désignation du
délégué titulaire et du
délégué suppléant du SDE
03 – Collège VICHY**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier – SDE 03,

Les statuts du syndicat mixte fermé, en vigueur à ce jour (arrêté inter préfectoral n°1181/2019 des 18 et 26 avril 2019), prévoient en son article 5 que les communes, dont la population municipale est inférieure à 5 000 habitants, désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein d'un collège électoral.

Le collège électoral regroupe l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants appartenant à l'arrondissement préfectoral de Vichy.

Ce collège électoral élit ensuite, en son sein, des représentants qui siégeront pour toute la durée du mandat au Comité Syndical restreint du SDE 03.

Pour l'arrondissement de Vichy, ce sont onze représentants qui seront désignés par le collège.

Vu les articles L5211-1, L5211-6, L5211-7, L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE 03,

Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....

Vu la délibération n° 44/2026 en date du 30 Mars 2026 de la Mairie désignant : Monsieur Bernard DEVOUCOUX comme délégué titulaire pour la commune ;

Vu la délibération n°26/111 en date du 22 Avril 2026 de la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule Limagne désignant Monsieur Bernard DEVOUCOUX comme délégué titulaire pour la communauté de communes

Considérant qu'il n'est pas possible d'être délégué au titre de la Commune et au titre de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose ainsi de procéder à nouveau à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant pour siéger au collège électoral du secteur de Vichy, comme suit :

- Délégué titulaire : Alban DESGRAIS,
17, route de Saint Didier 03110 BROÛT-VERNET
Date de naissance : 09/05/1957
- Délégué suppléant : Valérie DILON,
27, route des Saint Pauls 03110 BROÛT-VERNET
Date de naissance : 09/06/1974

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne comme délégués titulaires et suppléants du SDE 03- Collège de Vichy les membres désignés ci-dessus ,

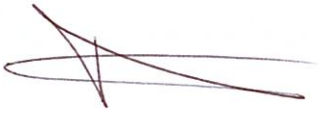
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance



Le Maire

